



**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
*Clair Obscur / Lycée Chateaubriand – OPTION CAV*  
2020 /2021

**ENTRE**

**CLAIR-OBSCUR**

Association loi 1901 – Siret 350988945 00027 – Licence n° 2-1071643 / 3-1071637  
Dont le siège est situé 5, rue de Lorraine – 35000 Rennes  
Représenté par Mme Véronique Godec, en qualité de Présidente,  
Désigné ci-après par le terme « Clair-Obscur »,  
D'une part

**ET**

**LYCÉE CHATEAUBRIAND**

Situé à Rennes, 136 BD de Vitré, 35700  
Représenté par M. Pierre Johannel, en qualité de Proviseur,  
Désigné ci-après par le terme « Lycée Chateaubriand »,  
D'autre part

**PRÉAMBULE :**

Clair Obscur s'engage à favoriser l'éducation artistique des publics jeunes et scolaires, en relation avec les enseignants du 1er et du 2d degré :

© Sur le temps scolaire et périscolaire : en formant les enseignants et en accompagnant les élèves dans leur scolarité pour les initier à l'histoire du cinéma, aux langages et techniques cinématographiques et audiovisuelles. À ce titre, et en lien avec l'Inspection Académique, la DRAC Bretagne et le Conseil régional de Bretagne, Clair Obscur coordonne les dispositifs nationaux suivants :

- École et cinéma, sur le département d'Ille et Vilaine ;
- Lycéens au cinéma, sur la région Bretagne.

© Par ailleurs, en lien avec le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, Clair Obscur assure la formation des enseignants inscrits au dispositif national Collège au cinéma.

Un partenariat culturel est établi entre le Lycée Chateaubriand et l'association Clair Obscur, dans le cadre de l'option Cinéma Audio-Visuelle (C.A.V) du lycée.

Dans ce cadre, et afin d'organiser la complémentarité des acteurs concernés, d'optimiser l'ensemble des moyens humains, financiers et matériels, chacun limitant son rôle à son champ de compétence, il a été convenu d'établir une convention susceptible de renforcer les liens entre le Lycée Chateaubriand et l'association Clair Obscur.

CECI EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

> ARTICLE 1 – MISSIONS DE CLAIR OBSCUR

- © Dans le cadre du partenariat et pour en assurer son bon fonctionnement, l'association Clair Obscur s'engage à assurer les missions suivantes :
- © Organiser le recrutement, l'embauche et la rémunération des professionnels intervenants de l'option CAV auprès des élèves
  - © Accueillir les élèves et leurs enseignants sur le festival Travelling (février 2021) :
- Proposer aux lycéens et à leurs enseignants un accès privilégié aux séances du festival.
- © Proposer des animations spécifiques.

> ARTICLE 2 – MISSIONS DU LYCÉE CHATEAUBRIAND

Dans le cadre du partenariat et pour en assurer son bon fonctionnement, le Lycée Chateaubriand s'engage à assurer les missions suivantes :

- © Accueillir l'Intervenant cinéma,
  - Présenter et animer l'atelier ;
  - Présenter la thématique de l'atelier ;
  - Définir les modalités de l'atelier ;
  - Présenter les propositions artistiques et pédagogiques spécifiquement destinées aux élèves.

> ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE CLAIR OBSCUR / LYCÉE CHATEAUBRIAND

© Clair Obscur et le Lycée Chateaubriand, s'engage mutuellement à rendre compte régulièrement de l'état de leurs missions respectives.

> ARTICLE 4 – OBLIGATIONS FISCALES

- © Clair-Obscur s'engage à acquitter les impôts, taxes et contributions diverses, ainsi que les frais dont il serait redevable envers toute personne ou organisme pour le partenariat.
- © En sa qualité d'employeur partenaire, Clair Obscur assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales du personnel prévu pour assurer le bon déroulement du dispositif, dans les volumes horaires et financiers partagés avec le Lycée Chateaubriand, et définis dans l'Article 5 de la convention de partenariat.

> ARTICLE 5 – CONDITIONS FINANCIERES

- © Clair Obscur assurera :
  - Le recrutement et l'embauche des intervenants ;
  - La rémunération des intervenants, selon le tarif convenu de 31,00€/h, soit 60,00€TCC ;
  - Le défraiement éventuel des intervenants (transport : 0,35€/km ou tarif SNCF ;
  - La facturation au Lycée Chateaubriand :
    - o Les rémunérations et défraiements des intervenants ;
    - o Le coût des séances et ateliers des élèves à l'occasion de leur venue sur le festival Travelling (Pass Jeunes 15,00€ ; 5,00€/élève/Atelier).
- © Le Lycée Chateaubriand :
  - Le règlement des facturations de Clair Obscur relatives à la prise en charge des intervenants et à la venue des élèves sur le festival Travelling.

> ARTICLE 6 – DEDIT

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Rennes, après épuisement des voies amiables.

Fait en deux exemplaires, à Rennes le 25 septembre 2020.

*Apposer cachet et faire précéder les signatures de la mention manuscrite « lu et approuvé »*

Clair-Obscur  
La Présidente  
Mme Véronique Godec

Le Lycée Chateaubriand  
Le Proviseur  
M. Pierre Johannel

*lu et approuvé*  
**CLAIR OBSCUR**  
5, rue de Lorraine  
35000 RENNES  
Tél. 02 23 46 47 08 - Fax 02 23 46 39 47  
SIRET 350 988 945 00027 - APE 9499 Z

*"lu et approuvé"*

